

# STATION D'ÉPURATION D'AUTELHAUT

Rue de Barnich 1, 6700 Autelhaut  
secteur d'exploitation : Sud 1  
chef d'équipe : Ch. Michel



## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

**SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE :** Moselle

**ZONE D'INFLUENCE :** Autelhaut et Weyler

**CAPACITÉ NOMINALE :** 1100 équivalents-habitants

**MISE EN SERVICE :** 1995

**INVESTISSEMENT STATION :** 648 200 €

**ENTREPRISES ADJUDICATAIRES :**

- Auteur de projet : SPT
- Adjudicataire : IBT

**GESTIONNAIRE :** AIVE

**COÛT ANNUEL DE FONCTIONNEMENT PAR EH :** 20 €

**DÉBIT JOURNALIER :** 165 m<sup>3</sup> / jour

**FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT :** Région wallonne

**FINANCEMENT DE L'EXPLOITATION :** SPGE, par le CVA

### INTÉGRATION DE LA STATION DANS L'ENVIRONNEMENT

Toutes les dispositions constructives ont été prises pour limiter les nuisances sonores et olfactives et intégrer au mieux la station dans le site choisi : plantation de haies et de hautes-tiges, pompes insonorisées, ...

### TÉLÉTRANSMISSION

La station est munie des outils informatiques et de télécommunication permettant la télégestion et la télésurveillance de l'ouvrage. Ces équipements assurent un contrôle à distance et une surveillance permanente de l'ouvrage.



## Normes et rendement 2013

**DBO<sub>5</sub> :** 6 mg O<sub>2</sub> / litre en sortie  
Norme max. : 30 mg O<sub>2</sub> / litre

**DCO :** 25 mg O<sub>2</sub> / litre en sortie  
Norme max. : 125 mg O<sub>2</sub> / litre

**MES :** 12 mg / litre en sortie  
Norme max. : 60 mg / litre



## Circuit des eaux usées

Les eaux usées arrivent à la station d'épuration par le collecteur. Elles sont relevées au moyen de deux pompes immergées avant de transiter au travers d'un dégrilleur automatique. Les débris retenus par la grille sont envoyés dans un conteneur où ils sont stockés.

Les eaux passent ensuite par un dessableur constitué de deux canaux longitudinaux. Le sable et les matières plus lourdes décantent naturellement, tandis que les matières dissoutes et les matières organiques sont dirigées vers la suite du traitement.

Un répartiteur de débit permet de limiter le débit acceptable en traitement biologique. Le surplus d'eau (débit d'orage) est envoyé vers le bassin d'orage.

Le traitement biologique par « boues activées » est réalisé dans un bassin d'aération. Dans ce bassin, les polluants dissous dans les eaux usées sont dégradés par les bactéries du milieu qui se développent en présence d'oxygène. Cet oxygène est fourni par deux surpresseurs qui injectent de l'air au fond du bassin à travers des diffuseurs « fines bulles ».

La dernière étape du traitement consiste à séparer les eaux épurées des bactéries qui s'y sont développées. Cette phase de séparation est réalisée par décantation dans un clarificateur.

L'eau épurée s'écoule par débordement vers le ruisseau. Les bactéries décantées appelées « boues secondaires » sont renvoyées dans le bassin d'aération par deux pompes de recirculation.

## Circuit des boues

Les boues biologiques en excès sont envoyées vers trois lits de séchage au moyen de deux pompes.

Un système de drainage permet l'épaississement des boues. Les eaux drainées sont renvoyées vers le relevage et subissent le même traitement que les eaux usées entrantes.

Une fois épaissies, les boues sont envoyées vers la station d'Arlon où elles sont déshydratées dans un filtre presse, avant d'être envoyées vers une filière de valorisation en tant que fertilisant agricole.

## L'AIVE à votre écoute ...

- [www.aive.be](http://www.aive.be)
- [infoligne@aive.be](mailto:infoligne@aive.be)

## Service de garde

- 0800 94 894

**AIVE** : Association intercommunale pour la protection et la valorisation de l'environnement.

**CVA** : le coût-vérité assainissement est la fraction du coût de l'eau de distribution qui sert à financer l'assainissement.

**DBO<sub>5</sub>** : la demande biologique en oxygène sur 5 jours est un indicateur permettant de contrôler le bon fonctionnement d'une station.

**DCO** : la demande chimique en oxygène est un indicateur permettant de contrôler le bon fonctionnement d'une station.

**Équivalent-habitant** : quantité moyenne de pollution produite par une personne en une journée.

**MES** : le taux de matières en suspension est un indicateur permettant de contrôler le bon fonctionnement d'une station.